



Délibération du
Conseil municipal du 06 juillet 2026
2026-39

L'AN DEUX MIL VINGT SIX le lundi 06 juillet à 20 heures, à la mairie,

Le Conseil Municipal de la Commune de DRACÉ s'est réuni en Mairie, après convocation légale en date du 29 juin 2026, sous la présidence de Mme PIRON DIDIER Marie-Hélène, Maire.

Étaient présents Mme PIRON DIDIER Marie-Hélène, Mme BACHELARD Adeline, M. FAYARD Bernard, M. SAINT-MAURICE Bruno, M. BALVAY Jean-François, Mme BRUNET Chantal, M. JANIN Yannick, Mme PARIS Christelle, M. CARPENTIER Thomas, Mme MASSION Caroline, M. CHAUMONT Denis, Mme CRAPLET Ségolène,

Absents excusés : M. PIAZZA Gilbert, M. ROLLET Olivier, Mme SAMARDZIJA Anny,

Pouvoirs donnés : M. PIAZZA Gilbert à M. SAINT MAURICE Bruno, Mme SAMARDZIJA Anny à Mme CRAPLET Ségolène

Secrétaire de séance : Mme PARIS Christelle

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

Rapporteur : Le Maire

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le
procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Fait et délibéré à Dracé,
Le 06 juillet 2026,
Le Maire
PIRON DIDIER Marie-Hélène

Secrétaire de séance
PARIS Christelle

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le 13/07/2026



ID : 069-216900779-20260706-DE202639-DE



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU Conseil Municipal du Vendredi 05 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX le vendredi 05 juin à 20 heures, à la mairie,

Le Conseil Municipal de la Commune de DRACÉ s'est réuni en Mairie, après convocation légale en date du 26 mai 2026, sous la présidence de Mme PIRON DIDIER Marie-Hélène, Maire.

Étaient présents Mme PIRON DIDIER Marie-Hélène, M. ROLLET Olivier, Mme BACHELARD Adeline, M. PIAZZA Gilbert, M. FAYARD Bernard, Mme SAMARDZIJA Anny, M. SAINT-MAURICE Bruno, M. BALVAY Jean-François, M. JANIN Yannick, Mme PARIS Christelle, M. CARPENTIER Thomas, Mme MASSION Caroline, M. CHAUMONT Denis

Absents excusés : Mme BRUNET Chantal et Mme CRAPLET Ségolène

Pouvoirs donnés : Mme BRUNET Chantal à M. JANIN Yannick

Secrétaire de séance : M. CARPENTIER Thomas

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Début de séance : 20h00

Il est rappelé l'ordre du jour :

- **Délibération à l'ordre du jour** :
 - 1- Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.
 - 2- PV du Conseil Municipal du 27 avril 2026
 - 3- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité
 - 4- Recrutement d'un contrat d'apprentissage
- **Compte rendu des Décisions du Maire** dans le cadre de ses délégations :
 - DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)
- **Compte rendu des commissions**
- **Questions diverses**
- **Calendrier des commissions**

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2026

Rapporteur : Le Maire

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve

le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

Objet : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 pris en date du 26 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. PIAZZA Gilbert
- Mme SAMARDZIJA Anny
- Mme MASSION Caroline
- M. JANIN Yannick

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste « Sénatoriales 2026 » est composée par :

M. ROLLET Olivier

Mme PIRON DIDIER Marie-Hélène

M. PIAZZA Gilbert

Mme BACHELARD Adeline

M. FAYARD Bernard

Mme PARIS Christelle

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Sénatoriales 2026 » : 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants.

Objet : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (article L332-23 2° du CGFP)

Rapporteur : Le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent technique supplémentaire pour pallier les absences pour congés des agents techniques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer (tontes, arrosage...), elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 06 juillet 2026, un emploi non permanent sur le grade d'agent technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 semaines (maximale de 6 mois) pour donner suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **DE CREER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions de tontes, d'arrosages et diverses activités techniques suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 6 juillet pour une durée maximale de 6 semaines sur une période de 6 mois.
- **DE FIXER** la rémunération par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366.
- **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au BP 2026.

Objet : Recrutement d'un contrat d'apprentissage

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Mme le Maire expose au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Elle rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour la commune de Dracé, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage.
- **DE CONCLURE** pour l'année scolaire 2026/2027, un contrat d'apprentissage.

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document administratif relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants, notamment aux salaires et frais de formation.

Questions diverses :

1/ Compte rendu des Commissions Municipales :

➤ Bâtiments :

- L'Architecte pour les travaux de l'école, le Cabinet HAUSS est en liquidation judiciaire. Un nouvel architecte sera nommé par le liquidateur judiciaire.
- Remise en état du local associatif.

➤ Communication :

Point avec M. Carpentier

➤ Vie Associative :

- Inauguration local chasse le 4 juin 2026.
- Règlement pour terrain de Varennes.
- Règlement local asso.

➤ Voirie :

Très bonne gestion de M. FAYARD

➤ Urbanisme :

Point avec Adeline et Olivier

➤ Affaires scolaires :

- A venir Conseil d'Ecole le 23 juin 2026 à 18h30
- Point tous les mardis avec M. LAFAY
- Point toutes les deux semaines avec Mme JAFFRE

➤ Commissions/syndicats :

Point SYDER/SURB/SMEUA

2/ Transfert de la compétence Assainissement :

Avec Olivier

3/ Calendrier :

Subvention aux Associations : Mardi 9 juin 2026 à 19h00

Finances : Jeudi 18 juin 2026 à 19h00

Vie éco/Asso : Lundi 15 juin 2026 à 19h00

Fin de séance : 22h00

Le Maire

Marie-Hélène PIRON DIDIER



Le secrétaire

Thomas CARPENTIER

